

DOCUMENT-2 : Modifications proposées au Plan stratégique de la Ville 2023-2026

Les changements proposés comprennent l'ajout, la modification ou la suppression d'un indicateur de rendement pour refléter une meilleure harmonisation avec l'objectif stratégique, le rôle de la Ville et la disponibilité des données. Ces propositions ont reçu l'approbation de la haute direction pour être soumises à l'examen du Conseil, et ne seront mises en œuvre qu'avec son aval.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
1	Objectif 1 : Bonifier les options de logement, y compris de logements très abordables ou dont le loyer est inférieur au prix du marché, à proximité du transport en commun, utiliser les terrains municipaux et chercher à obtenir du financement durable.	<p>Changer l'indicateur de rendement 1b</p> <p>De : Nombre de logements très abordables ou dont le loyer est inférieur au prix du marché pour des ménages de toutes tailles, comme il est précisé dans les accords de contribution</p> <p>À : Nombre de nouveaux logements abordables (c.-à-d. les logements avec permis d'occupation), pour les ménages à revenu faible et moyen selon le nombre de chambres, tel que précisé dans les accords de contribution.</p>	Le libellé mis à jour cible précisément les logements nouvellement achevés et présente les données selon le nombre de chambres. Cette approche s'aligne sur la méthode de suivi utilisée dans le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville. Elle reflète également les contraintes liées à la disponibilité des données et s'harmonise avec la méthode de classification utilisée dans les accords de contribution, lesquels consignent l'information par nombre de chambres plutôt que par taille du ménage.
2	Objectif 1 : Bonifier les options de logement, y compris de logements très abordables ou dont le loyer est inférieur au prix du marché, à proximité du transport en commun, utiliser les terrains municipaux et chercher à obtenir du financement durable.	<p>Ajouter le nouvel indicateur de rendement 1c</p> <p>Nombre de nouveaux logements en milieu de soutien achevés</p>	La mesure du nombre de logements avec services de soutien est un indicateur unique de 1b – Nombre de nouveaux logements abordables achevés, et le Ministère a indiqué qu'elle contribue à l'atteinte de l'objectif du Conseil : « Accroître les options de logement, dont les logements inférieurs aux prix du marché et très abordables non loin des transports en commun, miser sur le domaine foncier de la Ville et faire des démarches pour assurer la durabilité du financement ».

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
3	Objectif 1 : Bonifier les options de logement, y compris de logements très abordables ou dont le loyer est inférieur au prix du marché, à proximité du transport en commun, utiliser les terrains municipaux et chercher à obtenir du financement durable.	Ajouter le nouvel indicateur de rendement 1d Nombre de nouvelles prestations de logement ajoutées	La mesure du nombre de logements avec services de soutien est un indicateur unique de 1b – Nombre de nouveaux logements abordables achevés, et le Ministère a indiqué qu'elle contribue à l'atteinte de l'objectif du Conseil : « Accroître les options de logement, dont les logements inférieurs aux prix du marché et très abordables non loin des transports en commun, miser sur le domaine foncier de la Ville et faire des démarches pour assurer la durabilité du financement ».
4	Objectif 2. Augmenter l'offre de logements et favoriser la densification	Modifier le libellé de l'objectif stratégique 2 De : Augmenter l'offre de logements et favoriser la densification À : Favoriser l'augmentation de l'offre de logements et la densification	Ce changement reflète plus fidèlement le rôle de la Ville en matière de logement, les promoteurs jouant un rôle important dans l'augmentation de l'offre.
5	Objectif 2 : Augmenter l'offre de logements et favoriser la densification	Changer l'indicateur de rendement 2b De : Délais d'approbation des demandes d'aménagement À : Pourcentage de demandes d'aménagement approuvées dans les délais provinciaux	En juillet 2023, les délais de traitement des demandes d'aménagement ont été révisés à la suite du dépôt du projet de loi 109. Cependant, le projet de loi 185 a été approuvé par le Comité de planification du logement (CPL) le 11 septembre 2024 et de nouveaux délais ont été mis en place. Les données concernant les demandes traitées en 2023 après la mise en œuvre des nouveaux délais indiquent qu'elles ont été traitées plus rapidement qu'à l'habitude, en raison du faible nombre de demandes reçues après le changement. Le pourcentage d'achèvement permet au ministère de mesurer le taux de conformité, peu importe le nombre de demandes d'aménagement reçues.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
6	Objectif 3 : Créer une voie claire pour éliminer l'itinérance chronique et y progresser	<p>Changer l'indicateur de rendement 3a</p> <p>De : Nombre de logements en milieu de soutien utilisés pour loger des personnes en situation d'itinérance chronique</p> <p>À : Nombre de personnes ayant des antécédents d'itinérance chronique qui ont accédé à un logement</p>	L'indicateur initial ne tenait compte que d'un seul type de logement, soit le logement en milieu de soutien. Or, les personnes en situation d'itinérance chronique accèdent à divers types de logements, notamment le logement communautaire, le logement en milieu de soutien, le logement de transition et le logement du secteur privé. Le nouveau nom de l'indicateur reflète désormais le nombre de personnes logées, selon le type de logement.
7	Objectif 3 : Créer une voie claire pour éliminer l'itinérance chronique et y progresser	<p>Changer l'indicateur de rendement 3b</p> <p>De : 3b. Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique</p> <p>À : Nombre de personnes actuellement en situation d'itinérance chronique</p>	La formulation révisée s'aligne sur les données accessibles au public, lesquelles comptabilisent le nombre de personnes répondant à la définition de l'itinérance chronique et ayant accédé à un refuge au moins une fois au cours des 90 derniers jours. Cela contraste avec la formulation originale, qui indiquait plutôt le nombre de personnes présentes dans un refuge à une date donnée et correspondant à cette définition.
8	Objectif 3 : Créer une voie claire pour éliminer l'itinérance chronique et y progresser	<p>Changer l'indicateur de rendement 3c</p> <p>De : Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique qui reçoivent du soutien de Logement d'abord</p> <p>À : Nombre de personnes qui reçoivent du soutien de Logement d'abord</p>	Il est recommandé de supprimer l'expression « en situation d'itinérance chronique » pour qualifier les personnes, car cela ne reflète pas fidèlement la portée du travail des gestionnaires de cas du programme de soutien Logement d'abord. Ces derniers ne soutiennent pas uniquement les personnes en situation d'itinérance chronique, mais aussi celles en situation d'itinérance ponctuelle ou à risque de se retrouver en situation d'itinérance, en facilitant leur accès au logement. En l'absence d'interventions précoces, un plus grand nombre de personnes risquent de se retrouver en situation d'itinérance chronique.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
9	Objectif 5 : Promouvoir et soutenir les ressources proactives d'aide en santé mentale, les stratégies et les modèles communautaires d'intervention en situation de crise	<p>Changer l'indicateur de rendement 5a</p> <p>De : Nombre de personnes ayant bénéficié d'un autre type d'intervention</p> <p>À : Nombre d'appels de crise liés à la santé mentale et à la consommation de substances pris en charge avec succès par l'équipe de Solution de rechange communautaire pour l'intervention en cas de crise (ANCRE)</p>	<p>À l'heure actuelle, les autres types d'intervention ne font l'objet d'aucun suivi. La modification proposée vise à introduire un indicateur plus ciblé permettant de mesurer les résultats associés à la mise en œuvre d'un « Modèle avancé d'intervention en situation de crise » et d'un « Meilleur accès aux services de santé mentale et liée à la consommation de substance culturellement adaptés ». Le nombre d'appels reçus au nouveau numéro distinct du 9-1-1 est suggéré comme indicateur de substitution pour refléter cet objectif.</p>
10	Objectif 5 : Promouvoir et soutenir les ressources proactives d'aide en santé mentale, les stratégies et les modèles communautaires d'intervention en situation de crise	<p>Changer l'indicateur de rendement 5b</p> <p>De : Nombre de personnes sachant comment obtenir des ressources d'aide en santé mentale</p> <p>À : Pourcentage de résidents d'Ottawa qui expriment un besoin de soutien en santé mentale sans savoir à qui s'adresser.</p>	<p>La modification proposée respecte la formulation exigée par la province dans le sondage qui alimente les données de Santé publique Ottawa (SPO) et vise à mieux cerner les personnes ayant souhaité obtenir du soutien en santé mentale sans y avoir recours, ainsi que les raisons de cette absence de démarche.</p>

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
11	Objectif 8 : Accroître l'accessibilité aux programmes culturels et récréatifs	<p>Changer l'indicateur de rendement 8c</p> <p>De : Nombre d'initiatives annuelles proposées par la Ville pour accroître l'accessibilité aux programmes culturels et récréatifs</p> <p>À : Valeur du soutien offert par la Ville pour accroître l'accessibilité aux programmes culturels et récréatifs.</p>	<p>La formulation initiale pouvait prêter à confusion, car elle a été interprétée comme portant sur l'accessibilité physique, plutôt que sur la création d'occasions d'accéder à des programmes et à des espaces, comme le souhaitait le Conseil. La formulation emploie désormais le terme « valeur » au lieu de « nombre », afin de mieux refléter la réalité du financement, puisque le nombre d'initiatives demeure relativement stable, mais que le montant accordé varie selon les années et les besoins. La mesure fondée sur la valeur constitue un indicateur de rendement plus solide, puisqu'elle reflète mieux l'intention exprimée lors des discussions au Conseil au moment du dépôt du plan stratégique de la Ville.</p>
12	Objectif 11 : Améliorer la fiabilité du transport en commun	<p>Changer l'indicateur de rendement 11b</p> <p>De : Pourcentage d'autobus quittant les principaux arrêts au plus une minute avant et trois minutes après l'heure prévue</p> <p>À : Pourcentage d'autobus quittant les principaux arrêts au plus une minute avant et cinq minutes après l'heure prévue</p>	<p>La mise à jour du libellé est proposée afin de l'harmoniser avec la manière dont les données sont présentées à la Commission du transport, en se basant sur les paramètres de ponctualité définis comme une arrivée jusqu'à 1 minute en avance ou 5 minutes en retard.</p>

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
13	Objectif 11 : Améliorer la fiabilité du transport en commun	Ajout d'un nouvel indicateur de rendement 11e Régularité du service sur les circuits fréquents (régularité)	En 2024, la Direction générale des services de transport en commun (DGSTC) a commencé à produire des rapports sur la régularité en tant que composante de l'analyse de la fiabilité du service conventionnel, combinée à la prestation des services et à la ponctualité. Ces indicateurs sont utilisés conjointement pour évaluer le rendement et mieux comprendre la fiabilité du service. Ils peuvent s'appliquer à l'ensemble d'un itinéraire ou à des segments et périodes précises afin de diagnostiquer les problèmes de fiabilité. La régularité offre une mesure plus juste de la fiabilité, particulièrement pertinente pour les circuits à haute fréquence, tandis que la ponctualité constitue un outil de diagnostic permettant d'identifier les défis opérationnels ainsi que les zones où les retards ont tendance à s'accumuler.
14	Objectif 21 : Faciliter le démarrage et l'exploitation d'une entreprise	Changer l'indicateur de rendement 21a De : Nombre d'entreprises nouvelles et existantes À : Nombre de permis d'entreprise	L'indicateur initial repose sur des données de Statistique Canada, dont l'accès est limité en raison de leur disponibilité restreinte, de leur fréquence de mise à jour peu élevée et de leur coût, sans compter les délais importants habituellement associés à leur diffusion. C'est pourquoi il a été recommandé que le « nombre de permis d'entreprise délivrés » chaque année soit utilisé comme indicateur de rendement pour l'objectif « Faciliter le démarrage et l'exploitation d'une entreprise ».
15	Objectif 21 : Faciliter le démarrage et l'exploitation d'une entreprise	Supprimer l'indicateur de rendement 21b Nombre de plaintes sur les permis d'entreprise	À l'heure actuelle, les données sur le nombre de plaintes concernant les permis d'entreprise ne font l'objet d'aucun suivi. Toutefois, dans le cadre du Plan de travail de l'examen des règlements municipaux approuvé par le Conseil, la mise à jour du règlement sur les permis d'entreprise pour le moderniser et réduire les lourdeurs administratives devrait avoir lieu en 2026. Cet examen prévoit des occasions de mobilisation pour les titulaires de permis ainsi que pour le milieu des affaires.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
16	Objectif 21 : Faciliter le démarrage et l'exploitation d'une entreprise	Supprimer l'indicateur de rendement 21d Sondage sur la satisfaction des entreprises à l'égard des processus et mesures de soutien au démarrage et à l'exploitation d'entreprises de la Ville	Aucun sondage sur la satisfaction n'est prévu. Toutefois, dans le cadre du Plan de travail de l'examen des règlements municipaux approuvé par le Conseil, la mise à jour du règlement sur les permis d'entreprise pour le moderniser et réduire les lourdeurs administratives devrait avoir lieu en 2026. Cet examen prévoit des occasions de mobilisation pour les titulaires de permis ainsi que pour le milieu des affaires.
17	Objectif 22 : Stimuler la croissance dans les secteurs économiques spéciaux dotés d'un plan secondaire	Changer l'indicateur de rendement 22a De : Nombre d'entreprises (nouvelles et existantes) dans les secteurs spéciaux et les secteurs économiques dotés d'un plan secondaire À : Recettes fiscales commerciales perçues dans la zone d'amélioration commerciale	Il est difficile d'obtenir des données précises sur le chiffre d'affaires en raison de la disponibilité limitée, de la faible fréquence de mise à jour et des délais importants généralement associés aux données de Statistique Canada. Toute analyse nécessitant une segmentation géographique pourrait engendrer des dépenses importantes. Le présent mandat du Conseil ne prévoit pas de plan de travail particulier axé sur la croissance économique de ces districts spéciaux et économiques. En outre, le Conseil a récemment suspendu le PAC de l'aéroport, une mesure visant à accroître le nombre d'entreprises et d'investissements dans un district économique spécial.
18	Objectif 22 : Stimuler la croissance dans les secteurs économiques spéciaux dotés d'un plan secondaire	Supprimer l'indicateur de rendement 22b Montant des recettes provenant de l'impôt foncier par secteur spécial et secteur économique doté d'un plan secondaire	L'indicateur n'est pas utile en l'absence d'un plan de travail pour soutenir les investissements dans les districts spéciaux et économiques. Les données sur les recettes relatives à l'impôt foncier commercial sont disponibles à l'échelle de la Ville et par quartier. La production de rapports sur les districts spéciaux et économiques représenterait un défi.
19	Objectif 23 : Repenser le centre-ville et le marché By	Changer l'indicateur de rendement 23a De : Nombre d'entreprises (nouvelles et existantes) au centre-ville et au marché By À : Taux annuels d'inoccupation des bureaux et des commerces de détail au centre-ville	L'harmonisation entre cet indicateur et l'objectif visant à repenser le centre-ville et le marché By n'est pas claire. Le but de la revitalisation du centre-ville n'est pas d'augmenter le nombre de nouvelles entreprises, mais d'accroître l'activité économique globale. Il est difficile d'obtenir des données précises sur le chiffre d'affaires en raison de la disponibilité limitée, de la faible fréquence de mise à jour et des délais importants généralement associés aux données de Statistique Canada. Toute analyse nécessitant une segmentation géographique pourrait engendrer des dépenses importantes.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
20	Objectif 23 : Repenser le centre-ville et le marché By	Supprimer l'indicateur de rendement 23b Dépenses annuelles des touristes au centre-ville et au marché By	Les données relatives aux dépenses touristiques, fournies par Tourisme Ottawa, ne se prêtent pas facilement à une segmentation géographique. Les dépenses annuelles des visiteurs à l'échelle de la ville continueront d'être déclarées par l'intermédiaire de l'indicateur 25a, afin de soutenir l'objectif « Diversifier notre économie et promouvoir notre marque ».
21	Objectif 23 : Repenser le centre-ville et le marché By	Changer l'indicateur de rendement 23c De : Utilisation de l'eau au centre-ville et au marché By (approximation de l'activité économique à partir des données sur la facturation de l'eau) À : Circulation piétonnière dans le centre-ville (nombre de visites)	Durant la pandémie, la consommation d'eau s'est révélée être un indicateur substitutif pertinent de l'activité économique au centre-ville. Depuis, la consommation d'eau s'est stabilisée et des données sur l'achalandage sont désormais disponibles, celles-ci étant considérées comme un indicateur plus fiable et direct de la santé du commerce de détail et de la vitalité du centre-ville.
22	Objectif 23 : Repenser le centre-ville et le marché By	Changer l'indicateur de rendement 23d De : Nombre de logements (par type) approuvés dans le cadre d'une demande d'aménagement ou de permis de construire au centre-ville et dans le marché By À : Nombre de logements (par type) approuvés dans le cadre d'une demande d'aménagement ou de permis de construire au centre-ville	Cet indicateur doit porter principalement sur le centre-ville, étant donné la superficie restreinte du district spécial du marché By.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
23	Objectif 24 : Améliorer les rues principales traditionnelles et commerciales	<p>Changer l'indicateur de rendement 24a</p> <p>De : Nombre d'entreprises (nouvelles et existantes) sur les rues principales traditionnelles et commerciales</p> <p>À : Nombre annuel d'initiatives d'aménagement de l'espace et de vitalisations de l'espace public réalisées conjointement par la Ville et les ZAC</p>	Il est difficile d'obtenir des données précises sur le chiffre d'affaires en raison de la disponibilité limitée, de la faible fréquence de mise à jour et des délais importants généralement associés aux données de Statistique Canada. Toute analyse nécessitant une segmentation géographique pourrait engendrer des dépenses importantes.
24	Objectif 24 : Améliorer les rues principales traditionnelles et commerciales	<p>Supprimer l'indicateur de rendement 24b</p> <p>24b : Renouvellement des kilomètres de paysages de rue (sur les rues principales traditionnelles et commerciales)</p>	La recommandation de supprimer la mesure 24b est fondée sur la nature complexe des composants sous-jacents de la mesure, la méthode de calcul manuelle impliquée, et le fait qu'elle ne fournit pas une image complète des améliorations apportées aux rues principales traditionnelles et commerciales. Le nombre de kilomètres de paysages de rue n'est pas un indicateur valable, car il n'inclut aucun élément du domaine public de la Direction générale des travaux publics et n'inclut pas le stationnement pour vélos en tant qu'élément du domaine public (qui n'est pas mesuré en kilomètres). Il n'inclut pas non plus les travaux des Services de développement économique avec les zones d'amélioration commerciale (ZAC). Mesurer le financement n'est pas un bon substitut, car un montant de financement inférieur une année ne signifie pas nécessairement que les améliorations du domaine public ne sont pas prioritaires. Bien que les particularités de l'indicateur de rendement et la disponibilité des données constituent un défi, l'objectif stratégique et les résultats continuent d'informer le travail du personnel.

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
25	Objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque	<p>Changer l'indicateur de rendement 25b</p> <p>De : Nombre d'immigrantes et immigrants restant à Ottawa</p> <p>À : Croissance de la population active occupée</p>	<p>La Ville ne dispose pas de données sur le nombre de personnes immigrantes qui s'établissent de façon durable à Ottawa. Le personnel a analysé les données du recensement qui permettent de mesurer le taux de rétention des personnes immigrantes à Ottawa. Toutefois, cette mesure n'est effectuée qu'au moment du recensement, et aucune mise à jour de ces données n'est prévue durant le présent mandat du Conseil. L'indicateur proposé vise à mesurer l'augmentation de la population active occupée. Son suivi trimestriel permet de fournir un aperçu de l'évolution et du renforcement de l'économie.</p>
26	Objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque	<p>Supprimer l'indicateur de rendement 25c</p> <p>Nombre d'initiatives conjointes</p>	<p>Le nombre d'initiatives conjointes à l'échelle municipale, bien qu'il soit difficile à mesurer, ne rend pas compte de la portée, de la complexité, ni des impacts des partenariats avec Gatineau et d'autres intervenants. Ainsi, l'avancement de cet objectif sera présenté au moyen de mises à jour portant sur les initiatives entreprises pour en faire progresser la mise en œuvre.</p>
27	Objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque	<p>Changer l'indicateur de rendement 25d</p> <p>De : Nombre d'organismes financés chaque année par le programme de financement culturel de la Ville</p> <p>À : Montant du financement annuel alloué au programme de financement culturel de la Ville</p>	<p>Le Système de classification des documents généraux (SCDG) recommande de mesurer le montant alloué au programme en fonction du nombre d'organisations bénéficiaires, puisque ce nombre peut demeurer stable d'une année à l'autre, tandis que le budget du programme peut augmenter, permettant ainsi à chaque organisation de recevoir un financement plus élevé et de réaliser davantage d'activités.</p>
28	Objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque	<p>Ajouter le nouvel indicateur de rendement 25e</p> <p>Nombre annuel de productions cinématographiques réalisées à Ottawa</p>	<p>Cet indicateur constitue une mesure utile de la façon dont la Ville s'emploie à atteindre l'objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque</p>

N°	Objectif stratégique	Modification proposée	Explication
29	Objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque	Ajouter le nouvel indicateur de rendement 25f Montant des investissements nationaux et étrangers	Cet indicateur constitue une mesure utile de la façon dont la Ville s'emploie à atteindre l'objectif 25 : Diversifier notre économie et promouvoir notre marque